

Option EPS

- Dossier de candidature -

Attention ! Le pré-recrutement par la commission du lycée ne préjuge pas de la décision d'affectation de la DSDEN et donc de l'inscription définitive.

La procédure d'inscription dans cette option est la suivante :

- 1) Compléter le dossier de candidature ci-dessous et le renvoyer, avec les bulletins scolaires de 3^{ème} (deux premiers trimestres ou 1^{er} semestre) au lycée Alfred Kastler par l'intermédiaire du collège d'origine, **pour le lundi 22 mai au plus tard** ;
- 2) Choisir le lycée Alfred Kastler en premier vœu sur le dossier AFFELNET ;
- 3) Consulter les résultats des candidatures d'affectation en établissement classe de 2^{nde} sur le service en ligne à partir du 27 juin ; si votre enfant est affecté au lycée Kastler, vous saurez lors de l'inscription s'il a été admis à s'inscrire à l'option.



Un élève ne peut suivre qu'une seule option
Si candidature multiple, indiquer le rang de celle-ci :

CANDIDAT :

Établissement d'origine:

NOM: PRENOM:

Classe: LV1: LV2:

N° de téléphone :

Adresse mail :

AVIS DU PROFESSEUR D'EPS:

.....

Date:..... Nom : Signature:

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL :

.....

Date:..... Nom : Signature:

LETTRE DE MOTIVATION A REDIGER AU VERSO DE LA FEUILLE : MERCI



Lettre de motivation du candidat :

[Vous mentionnerez obligatoirement les activités physiques et sportives auxquelles vous avez participé au cours des années précédentes : en club (niveau atteint) et/ou à l'A.S. (jeune officiel : oui/non)]

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature : le/...../.....

Rappel :

À l'issue de la classe de seconde, l'enseignement facultatif EPS a vocation à être poursuivi jusqu'en terminale pour être présenté comme épreuve facultative de baccalauréat. Toutefois, compte tenu des contraintes d'emploi du temps, seuls les élèves inscrits en voie générale pourront être normalement accueillis sur les plages horaires de l'option (dans certaines conditions, des aménagements peuvent, très exceptionnellement, être mis en place pour les élèves orientés en voie technologique).